

N° d'activité
4325P004025

FICHE FORMATION : DOUBLE DIPLOMATION

DIPLOME DE CADRE DE SANTÉ

N°RNCP : 38443

[RNCP38443 - DE - Diplôme de cadre de santé - France Compétences \(francecompetences.fr\)](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000738028/)

Certificateur : MINISTERE CHARGE DE LA SANTE

Date d'échéance : 01/09/2029

MASTER GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

N°RNCP : 35912

[RNCP35912 - Master - Gestion des ressources humaines - France Compétences \(francecompetences.fr\)](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000738028/)

Certificateur : MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Date d'échéance : 31/08/2026



Informations pratiques

Durée : 10 mois (de septembre à juin) – 1365 (910 heures de cours et 455 heures de stage). Formation hybride.

Lieux :

IFPS - CHU de BESANÇON
1, Rue Françoise Dolto-25030 BESANÇON
UFR STGI Département AES – Droit - Management
10 rue Roussel -90000 BELFORT

Capacité d'accueil : 35 places.

Infirmier : 26 places
Diététicien : 2 places
Manip. d'électroradio. méd. : 2 places
Masseur-kiné : 2 places
Tech. de labo. : 2 places
Prépa. en pharmacie : 1 place

Dates :

De septembre 2025 à juin 2026.

Certification de la formation :

Diplôme de cadre de santé.
Master Gestion des Ressources Humaines (GRH).

Indicateurs de résultats

Année 2023/2024 (diplôme de cadre de santé uniquement)
Nombre de diplômés : 17.
Taux de réussite : 100%.

Tarif : 13 700 € + inscription universitaire (250,00 € à titre indicatif).

Possibilité de prise en charge partielle ou totale par un employeur, par France travail ou par un OPCO.
Formation éligible au CPF

Hébergement :

Résidence à proximité des Hauts-Du-Chazal.

Carte étudiant : délivrée à l'inscription et donnera accès aux services liés à celle-ci (BU, restaurant universitaire...).

Restauration :

IFPS :
- Distributeurs de repas dans l'institut.
- Espaces détente.
- CROUS./ Self du CHU.
UFR : restaurant universitaire.

Stationnement :

IFPS : parking de covoiturage : 100 places et parking à vélo.
UFR : parkings gratuits de la vieille ville.

Pour venir à l'IFPS et à l'UFR :

IFPS : tramway, bus de ville,
UFR : train, bus de ville.

Renseignements et inscriptions

Secrétariat de la formation cadre de santé :

Sylvie BUZON ☎ 03.81.41.50.14

@ : ifps-cadres@chu-besancon.fr

Site internet CHUB

<https://www.chu-besancon.fr/>

Référentiel de formation : arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000738028/>

Fiche formation - Master Gestion des Ressources Humaines :

[Fiche formation - Master Gestion des Ressources Humaines](#)

Objectifs de la formation

Le cadre de santé exerce :

- Une mission de management d'équipes et d'organisation des soins ;
- Une mission de formation en institut de formation de professions paramédicales ;
- Une mission transversale ou de responsabilité de projet, impliquant dans les différents domaines, la coordination d'actions ou de secteurs, ou l'exercice d'une mission de conseil, d'organisation ou de démarche qualité ;
- Une mission d'expert pour les cadres ayant approfondi un ou plusieurs domaines de leur fonction, via une formation validée et/ou via leur pratique professionnelle.

La formation a pour objectifs, au travers d'un partenariat entre l'Unité de formation cadre de santé et l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Sciences Techniques et Gestion de l'Industrie (STGI) – Département AES Droit – Management – Université de Franche-Comté, mis en place à compter de septembre 2025 :

- De préparer les étudiants aux différentes missions du cadre de santé, en leur apportant les concepts, les savoirs et les pratiques nécessaires, tout en permettant leur application à leur domaine professionnel.
- De favoriser l'acquisition d'une culture et d'un langage commun à l'ensemble des cadres de santé.
- D'enrichir les relations de travail et les coopérations entre les nombreuses catégories professionnelles, indispensables à la cohérence des prestations.
- De contribuer à ce que les étudiants disposent d'un socle de compétences clés pour manager les organisations de santé dans le contexte actuel.
- D'élargir et consolider les compétences, capacités, valeurs et postures indispensables pour exercer le métier de cadre de santé et dynamiser une carrière dans le cadre d'une mobilité interne ou externe.

Le projet de formation repose sur une approche réaliste et pragmatique, afin de favoriser la coopération, la mutualisation, la synergie des différentes logiques professionnelles et le transfert de compétences managériales et de formation.

Pour obtenir le diplôme de cadre de santé, il est nécessaire de valider les six modules de la formation.

Concernant l'obtention du master Gestion des Ressources Humaines (GRH), il convient de valider les Unités d'Enseignement (UE) concernées et présentées à la page suivante.

Prérequis nécessaires pour intégrer la formation

Pour être admis à suivre la formation cadre de santé, les conditions sont les suivantes :

- être titulaire d'un diplôme, certificat ou autre titre permettant d'exercer l'une des professions mentionnées à l'article 1^{er} du décret n°95-926 du 18 août 1995 portant création d'un diplôme de cadre de santé (audioprothésiste, diététicien, ergothérapeute, infirmier, infirmier de secteur psychiatrique, manipulateur d'électroradiologie médicale, masseur-kinésithérapeute, opticien-lunetier, orthophoniste, orthoptiste, pédicure-podologue, préparateur en pharmacie, psychomotricien et technicien de laboratoire d'analyses de biologie médicale) ;
- avoir exercé pendant au moins quatre ans à temps plein ou une durée de quatre ans d'équivalent temps plein au 31 janvier de l'année des épreuves de sélection l'une des professions mentionnées ci-dessus ;

avoir subi avec succès les épreuves de sélection organisées par l'institut.

Contenu et durée

La formation cadre de santé se déroule sur 42 semaines, dont une semaine de congés. Elle est organisée en alternance.

Les 6 modules de formation sont les suivants :

Module 1 : Initiation à la fonction de cadre

- 3 semaines d'enseignement théorique
- 3 semaines de stage

Module 2 : Santé publique

- 3 semaines d'enseignement théorique

Module 3 : Analyse des pratiques et initiation à la recherche

- 3 semaines d'enseignement théorique.

Module 4 : Fonction d'encadrement

- 6 semaines d'enseignement théorique
- 3 semaines de stage

Module 5 : Fonction de formation

- 6 semaines d'enseignement théorique
- 3 semaines de stage

Module 6 : Approfondissement des fonctions d'encadrement et de formation professionnels

- 5 semaines d'enseignement théorique
- 4 semaines de stage

Les 6 UE, ci-dessous, du master 2 GRH sont intégrées aux modules 1, 4, 5 et 6.

- **UE 11 – Impulser le changement et l'innovation.**
- **UE 12 – Gérer les crises et les mutations territoriales.**
- **UE 13 – Développer son leadership.**
- **UE 14 – Agir sur les politiques sociales et les conditions de travail.**
- **UE 17 – Gérer les relations sociales et animer le dialogue social.**
- **UE 18 – Développer les compétences individuelles et collectives.**

➔ **26 semaines de formation à l'IFPS, dont 12 semaines à l'Université.**

➔ **571 heures d'enseignement à l'IFPS et 339 heures à l'Université, dont 143 heures en distanciel (néanmoins les évaluations nécessitent la présence des étudiant(e)s en présentiel sur le site de Belfort).**

- Cours, travaux dirigés, simulation en santé
- Alternance d'apports théoriques et de mises en situation professionnelle

➔ **13 semaines de stage, soit 4 stages (455 heures).**

- Initiation à la fonction d'encadrement
- Fonction d'encadrement
- Fonction de formation
- Approfondissement des fonctions d'encadrement et de formation professionnels

Le parcours de stages proposé par l'étudiant, et validé par l'équipe pédagogique, doit respecter une diversité dans le choix des stages (spécialité, taille de l'établissement, activités, secteur géographique...). Les objectifs de cette diversification visent à enrichir le questionnement, interroger les pratiques, transférer les acquis dans une démarche d'alternance intégrative et d'ouverture. Les lieux de stage sont situés en majorité en métropole. Cependant, il est possible d'effectuer un stage hors métropole et/ou à l'étranger (sous réserve de la présence de tuteurs de stage qualifiés) s'il est cohérent avec le parcours et les objectifs de l'étudiant, avec l'accord de l'établissement financeur et si le contexte géopolitique et sanitaire le permet. Si un stage est effectué dans un pays non francophone, il revient à l'étudiant de faire traduire, par un traducteur assermenté, l'ensemble des documents de stage.

➔ 2 semaines de travail personnel de recherche et de documentation.

Modalités et délais d'admission

Les candidats déposent leur dossier d'inscription entre le 02 janvier et le 15 février de l'année des épreuves de sélection. Celui-ci est téléchargeable au niveau du site Internet des concours et des sélections de l'IFPS <https://chru-besancon.pgfs.fr/#>

Les épreuves de sélection sont organisées par l'Unité Transversale Concours, en lien avec l'Unité de Formation Cadre de santé.

Les épreuves de sélection, organisées entre le 1^{er} mars et le 15 juin de l'année de la rentrée dans l'institut, sont les suivantes :

Une épreuve d'admissibilité :

Cette épreuve écrite et anonyme, d'une durée de quatre heures, notée sur 20, consiste en un commentaire d'un ou plusieurs documents relatifs à un sujet d'ordre sanitaire ou social. Elle a pour but de tester les capacités d'analyse et de synthèse du candidat, son aptitude à développer et argumenter ses idées par écrit. L'ensemble des membres du jury est réparti par son président en trois groupes de deux personnes, de façon à assurer une double correction ; à l'issue de celle-ci, le président du jury dresse la liste des candidats admissibles.

Ne peuvent être déclarés admissibles que les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20.

Une épreuve orale d'admission :

À partir d'un dossier rédigé par le candidat ; ce dossier se compose :

- a) d'un curriculum vitae, précisant le déroulement de carrière, les formations et les diplômes ;
- b) d'une présentation personnalisée portant sur :

- i) son expérience et ses perspectives professionnelles, sa participation à des travaux, études, publications, groupes de réflexion, actions de formation et, éventuellement, les responsabilités exercées dans des organismes ou associations ;
- ii) ses conceptions de la fonction de cadre et ses projets.

Cette épreuve, notée sur 20, dont l'évaluation est assurée par trois membres du jury désignés par son président comporte, **outre l'examen du dossier, un exposé oral de dix minutes**, au cours duquel le candidat présente son dossier, et **un entretien de vingt minutes**.

L'évaluation de cette épreuve porte sur le dossier, l'exposé et l'entretien.

La note finale est la somme de la note d'admissibilité et de la note d'admission. **Ne peuvent être déclarés admis que les candidats dont la note finale est égale ou supérieure à 20 sur 40, sans que la note d'admission soit inférieure à 10 sur 20, ce qui leur permet également de s'inscrire au master.**

IMPORTANT : tous les candidats admis en formation à l'IFPS de Besançon suivent l'intégralité des enseignements relatifs à l'obtention du diplôme cadre de santé et du master GRH.

Stratégies et suivi pédagogiques

Des méthodes pédagogiques :

- Actives qui permettent à l'étudiant d'être acteur de sa formation (travaux de groupe, cours associant apports de connaissances et exercices, travail en autonomie dans le cadre de l'hybridation de certains enseignements...) ;
- Innovantes, dont la simulation en santé en partenariat avec le centre de simulation de l'Université et les visioconférences.

Un suivi pédagogique personnalisé qui permet à l'étudiant :

- D'identifier ses besoins de formation en regard de ses ressources et des capacités à développer ;
- De développer un positionnement de cadre de santé ;
- De donner du sens à son projet cadre, à ses apprentissages, à ses actions ;
- De construire son parcours de stage.

Une pratique réflexive, clé du développement des compétences, centrée sur l'analyse de situations professionnelles vécues ou observées.

Une dynamique d'enseignement en interprofessionnalité :

- Enseignements mutualisés en intra-IFPS (avec des étudiants de différentes formations) et avec l'Université (avec les étudiants du master GRH de l'Université) ;

- Participation à des conférences intra et extra-IFPS.

Un concept de l'évaluation finalisé dans une visée de construction de compétences à partir de situations de travail.

Évaluations	Module 1	Module 2	Module 3	Module 4	Module 5	Module 6
À l'IFPS	Épreuve écrite d'analyse et de synthèse.	Épreuve écrite ou orale d'analyse et de synthèse.	Mémoire individuel donnant lieu à soutenance.	Épreuve écrite d'analyse et de synthèse. Argumentation orale d'un travail écrit élaboré à partir d'une problématique liée au stage.	Épreuve écrite d'analyse et de synthèse.	Cf. module 3.
En stage	Argumentation orale d'un travail écrit élaboré à partir d'une problématique liée au stage.	/	/	/	Argumentation orale d'un travail écrit élaboré à partir d'une problématique liée au stage.	/

Une qualité de vie en formation :

Les étudiants bénéficient d'une facilité d'occupation des locaux et d'utilisation du matériel pédagogique entre les heures d'enseignement planifiées afin d'optimiser leur apprentissage et d'encourager le travail en commun.

Une collaboration étroite avec les professionnels du terrain.

Modalités d'évaluation

- **En formation cadre de santé.**

Les modules 1,2, 4 et 6 sont validés si les étudiants ont obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20.

Les modules 3 et 6 sont validés si les étudiants ont obtenu à la soutenance du mémoire une note égale ou supérieure à 10 sur 20.

Ne peuvent être autorisés à soutenir leur mémoire que les étudiants ayant préalablement validé les modules 1,2,4 et 5.

Pour les étudiants n'ayant pas validé un ou plusieurs de ces modules, une nouvelle série d'évaluations est organisée par l'institut afin de permettre, en cas de validation, à ces étudiants de présenter leur mémoire préalablement à la date de la première réunion du jury d'attribution du diplôme de cadre de santé.

Pour les étudiants qui ont validé les modules 1,2,4 et 5 mais qui n'ont pas validé les modules 3 et 6, l'institut organise une nouvelle soutenance de mémoire au plus tard trois mois après la proclamation des résultats du diplôme de cadre de santé.

Les étudiants qui n'ont pas validé un ou plusieurs modules à l'issue, selon le cas, des deux séries d'évaluation ou des deux soutenances de mémoire sont autorisés à suivre et valider l'année suivante les enseignements théoriques et les stages correspondant aux modules concernés. Ils conservent le bénéfice des modules précédemment validés.

- **À l'Université.**

Se référer au Règlement Général des Études et des Examens (RGEE) - Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (M3C) arrêtées annuellement par la Commission des Formations et de la Vie Universitaire (CFVU) : [Règlement général des études et des examens](#)

Chacune des UE 11, 12, 13, 14, 17 et 18 est validée si l'étudiant a obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20.

Si l'étudiant n'a pas obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20, la validation d'une ou plusieurs UE peut résulter de la compensation des notes entre les UE 11, 12, 13, 14, 17 et 18 à condition que l'étudiant ait obtenu une note minimale de 8 sur 20.

Si l'étudiant n'a pas obtenu la note minimale de 8 sur 20, son cas est évoqué lors du jury de fin d'année : soit la non-compensation est levée, soit l'étudiant ne valide pas son diplôme.

Si l'étudiant ne valide pas son diplôme, il sera autorisé à suivre les éléments de l'UE non validée et valider l'année suivante l'UE correspondant. Il conserve le bénéfice des UE précédemment validées.

Remarque : des précisions et le calendrier des évaluations sont communiqués au moment d'une pré-rentree en formation, en juillet.

Suite de parcours, passerelles et débouchés

Perspectives d'évolution de carrière :

- cadre supérieur de santé ;
- directeur des soins ;
- responsable de service/pôle RH, formation, recrutement, développement des compétences, prévention santé et sécurité au travail, développement de projet à impact social et environnemental.

Débouchés : exercice en établissements de santé, en structures sanitaires et médico-sociales publiques et privées, ainsi qu'en instituts de formation de professions de santé.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les étudiants en situation de handicap compatible avec la formation et l'exercice de leur futur métier, peuvent bénéficier d'un accompagnement, d'aménagements ou d'une orientation spécifique. Pour plus de renseignements sur l'accès à la formation, vous pouvez consulter le [Livret_d_accueil_PSH-2025-2026.pdf](#)

ou contacter la référente handicap : Mme MARCHAL ☎ 03 81 41 50 57 @ : alzuschmidt@chu-besancon.fr

À l'Université, le Service de Santé Étudiante (SSE) de Belfort :

☎ 03 84 58 77 78 / 07 85 64 01 60 @ : sse-belfort@univ-fcomte.fr

L'IFPS en quelques mots...

Depuis 2011, les neuf filières de formation du CHU de Besançon ont été regroupées dans un même institut de formation.

L'IFPS dispense ainsi les formations préparant à 10 métiers :

- Aide-soignant (diplôme d'État)
- Ambulancier (diplôme d'État)
- Auxiliaire ambulancier (attestation formation)
- Assistant de Régulation Médicale (diplôme)
- Auxiliaire de puériculture (diplôme d'État)
- Cadre de santé (diplôme)
- Infirmier (diplôme d'État et grade de licence)
- Infirmier anesthésiste (diplôme d'État et grade de master)
- Infirmier de bloc opératoire (diplôme d'État et grade de master)
- Puériculteur (diplôme d'État)

Fondements du projet pédagogique

L'institut propose un dispositif de formation qui crée et renforce l'inter professionnalité dans la formation des futurs professionnels de santé.

Ainsi, un nombre certain d'enseignements sont mutualisés entre plusieurs formations et donnent vie à la philosophie de l'IFPS « mieux se connaître pour mieux se reconnaître et collaborer ».

Ce dispositif de formation novateur du « travailler ensemble » suppose de privilégier la mise en commun de valeurs, le partage des savoirs et l'efficacité collective pour donner du sens aux pratiques quotidiennes :

- Promotion d'une approche humaniste et éthique des soins et des activités de formation par des valeurs personnelles et professionnelles partagées en inter professionnalité et dans la prise en compte des compétences métiers,
- Ancrage sur des valeurs républicaines et des valeurs et principes qui constituent le fondement des pratiques de formation tels, le respect, l'autonomie, la responsabilité, le travail en équipe, le devoir de qualité,
- Positionnement de l'apprenant au cœur du dispositif par une philosophie basée sur le socioconstructivisme.